



Cartes d'identité Passeports

Les Cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.

Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans
sans démarche particulière.

Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures
(moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.

Les cartes d'identités délivrées avant le 1^{er} janvier 2004 ne sont pas concernées par
cette prolongation ou la durée de validité reste à 10 ans.

Liens utiles

- ✚ Pré demande en ligne : <https://ants.gouv.fr>
- ✚ Informations : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810
- ✚ Impôts : www.impots.gouv.fr/

Les délais d'obtention sont
extrêmement variables suivant la
saison donc veillez à vous y **prendre
suffisamment à l'avance.**



Dépôt du dossier et

Remise du titre

SUR RENDEZ-VOUS

UNIQUEMENT



Mairie de LASSAY LES CHATEAUX

Horaires d'Ouvertures

Lundi – mardi – mercredi - vendredi

8h30-12h00 / 14h00-17h00

Jeudi 8h30-12h00

Samedi 8h30/12h00 – 1^{er} et 3^{ème} du mois (sauf période estivale)

☎ 02 43 04 71 53

Carte Nationale d'Identité

Pour les mineurs

- ✚ Faire la Pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr>, **puis imprimer là ou noter le numéro**
- ✚ Pour un renouvellement, **apporter l'ancienne carte nationale d'identité**
- ✚ Fournir un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance) **SI** commune non relié COMEDEC
- ✚ Photos d'identité **non découpées SI** commune non relié COMEDEC (de moins de 6 mois & conformes aux normes)
- ✚ 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, téléphone, avis d'imposition sur le revenu, EDF (**pas d'échéancier, toutes les pages**) **ORIGINAUX**)
- ✚ Présence de l'enfant obligatoire à la demande de la CNI
- ✚ Prise de l'empreinte à partir de 12 ans
- ✚ Carte nationale d'identité ou passeport **en cours de validité** du parent accompagnant
- ✚ Filiation complète des parents (NOM, PRENOMS, DATE et LIEU de NAISSANCE)
- ✚ Parents séparés : justificatif de l'autorité parentale (jugement de divorce + attestation de l'autre parent autorisant l'établissement de la carte + justificatif d'identité) **ORIGINAUX**

Pour les majeurs

- ✚ Faire la Pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr>, **puis imprimer là ou noter le numéro,**
- ✚ Pour un renouvellement, **apporter l'ancienne carte nationale d'identité**
- ✚ Fournir un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance) **SI** commune non relié COMEDEC
- ✚ Photos d'identité **non découpées** (de moins de 6 mois & conformes aux normes)
- ✚ 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom (facture eau, téléphone, avis d'imposition sur le revenu, EDF (**pas d'échéancier, toutes les pages**) ; si hébergé [fournir une attestation de l'hébergeant + Justificatif de domicile de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant] **ORIGINAUX**)
- ✚ Filiation complète des parents (NOM, PRENOMS, DATE et LIEU de NAISSANCE)
- ✚ Personnes veuves/divorcés : justificatif du nom d'usage
- ✚ **Pour les personnes sous tutelle**, seul le représentant légal est habilité – joindre jugement de tutelle, carte d'identité ou carte professionnelle. La présence du majeur est obligatoire à la demande. Le titre est remis au représentant légal.

En cas de perte/vol

- ✚ Déclaration de perte/vol
- ✚ 25 € en timbres fiscaux
- ✚ Autre document avec photo (passeport, carte vitale, permis de conduire) ou avis d'imposition sur le revenu **ORIGINAUX**

Passeport

Pour les mineurs

- ✚ Faire la Pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr>, **puis imprimer là ou noter le numéro,**
- ✚ Pour un renouvellement, **apporter l'ancien passeport**
- ✚ Fournir un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance) **SI** commune non relié COMEDEC
- ✚ Photos d'identité **non découpées SI** commune non relié COMEDEC (de moins de 6 mois & conformes aux normes)
- ✚ 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, téléphone, avis d'imposition sur le revenu, EDF (**pas d'échéancier, toutes les pages**) **ORIGINAUX**)
- ✚ Taille, couleur des yeux
- ✚ Présence de l'enfant obligatoire à la demande de passeport
- ✚ Prise de l'empreinte à partir de 12 ans
- ✚ Carte nationale d'identité ou passeport **en cours de validité** du parent accompagnant
- ✚ Filiation complète des parents (NOM, PRENOMS, DATE et LIEU de NAISSANCE)
- ✚ Parents séparés : justificatif de l'autorité parentale (jugement de divorce + attestation de l'autre parent autorisant l'établissement de la carte + justificatif d'identité) **ORIGINAUX**

Pour les majeurs

- ✚ Faire la Pré-demande en ligne : <https://ants.gouv.fr>, **puis imprimer là ou noter le numéro,**
- ✚ Pour un renouvellement, **apporter l'ancien passeport**
- ✚ Fournir un extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- ✚ Photos d'identité **non découpées** (de moins de 6 mois & conformes aux normes)
- ✚ 1 justificatif de domicile à votre nom (facture eau, téléphone, EDF (**pas d'échéancier, toutes les pages**); si hébergé [fournir une attestation de l'hébergeant + Justificatif de domicile de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant] **ORIGINAUX**)
- ✚ Taille, couleur des yeux
- ✚ Filiation complète des parents (NOM, PRENOMS, DATE et LIEU de NAISSANCE)
- ✚ Personnes veuves/divorcés : justificatif du nom d'usage
- ✚ **Pour les personnes sous tutelle**, seul le représentant légal est habilité – joindre jugement de tutelle, carte d'identité ou carte professionnelle. La présence du majeur est obligatoire à la demande. Le titre est remis au représentant légal.

Coût (timbres fiscaux)

- ✚ 17 € pour les personnes moins de 15 ans
- ✚ 42 € pour les personnes de 15 ans et plus
- ✚ 86 € pour les personnes majeures